

Décision du Président
Contrat de maintenance d'un ascenseur et d'un monte-chARGE sur
le site de Bry-sur-Marne – CO25032
Titulaire : Société RMA

2025 – D – n° 235

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N° DC2025-192 en date du 14 octobre 2025 portant délégation de pouvoir au Président,

CONSIDERANT que le contrat de maintenance d'un ascenseur et d'un monte-chARGE sur le site de Bry-sur-Marne a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société RMA sise 2 rue Jean Jaurès à CORMEILLES EN PARISIS (95240),

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat de maintenance d'un ascenseur et d'un monte-chARGE sur le site de Bry-sur-Marne d'un montant annuel de 3.854,00 € HT, à passer avec la société RMA.

Article 2 : Le contrat débutera à compter 20 décembre 2025 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 17 NOV. 2025

Le Président

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17 NOV. 2025
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251117-D2025-235-AR
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025